

Proposition présentée par les députés :

MM. Pierre Weiss, Daniel Zaugg, Ivan Slatkine,

Bertrand Buchs, Vincent Maitre, Bernhard

Riedweg, Mauro Poggia

Date de dépôt : 23 septembre 2013

Proposition de motion

Nouvelles filières bilingues : dresser un inventaire des compétences linguistiques des enseignants

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le collège de Genève offre la possibilité d’obtenir une maturité mention bilingue en allemand, en anglais ou en italien ;
- que des écoles privées proposent des filières bilingues dès le primaire ;
- que l’une des missions de l’école publique consiste à offrir des formations complètes, modernes et de qualité à tous les niveaux ;
- que dans le contexte actuel, au début du XXI^e siècle en Suisse et à Genève en particulier, la connaissance des langues revêt une importance prépondérante ;
- qu’un CFC bilingue, pour l’instant seulement français-anglais, et pour lequel il s’agit de préparer les élèves du cycle, existe depuis la rentrée 2013 ;
- qu’il est nécessaire de rendre plus efficace et efficient l’apprentissage de l’allemand et de l’anglais ;
- que dans le but d’offrir de nouvelles filières bilingues au cycle d’orientation, voire au primaire, il est nécessaire de disposer au préalable de données statistiques solides et à jour concernant les compétences linguistiques des enseignants,

invite le Conseil d'Etat

à confier au service de la recherche en éducation (SRED) du département de l'instruction publique (DIP) la tâche de dresser un inventaire des compétences linguistiques des enseignants du secondaire I (cycle d'orientation) en particulier, mais aussi du primaire, qui pourraient être amenés à enseigner également en allemand ou en anglais.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Mettre l'accent sur l'apprentissage des langues. Voilà certainement un engagement apte à compléter avantageusement la fameuse liste des « 13 priorités » du DIP pour l'instruction publique à Genève.

L'importance que revêt aujourd'hui la connaissance d'une deuxième, voire de plusieurs autres langues, n'est plus à démontrer. Suisse fédérale et plurilingue, formation, marché du travail et entreprises ouverts sur le monde, rencontre des cultures : connaître une autre langue constitue indiscutablement un atout exceptionnel. Comme chacun le sait, une langue s'apprend non seulement par l'acquisition de solides connaissances théoriques (grammaire, conjugaison, vocabulaire, etc.), mais surtout par la pratique. Autrement dit : accéder à la littérature, mais aussi parler et écrire la langue. Dans notre canton, les structures publiques existantes ne permettent pas d'atteindre ce second objectif.

Au collège de Genève, il est possible d'obtenir une maturité gymnasiale « mention bilingue », en allemand, en anglais ou en italien. Cette offre optionnelle, proposée depuis déjà quelques années, est excellente. Les efforts accomplis méritent donc un hommage appuyé. La matu bilingue ne concerne néanmoins qu'une infime partie des collégiens, qui eux-mêmes ne forment qu'une part minoritaire des jeunes parvenus au terme du cycle d'orientation. A ce propos, le DIP vient de lancer un premier CFC commercial bilingue. En revanche, aucune filière bilingue n'existe durant la scolarité obligatoire, ni au cycle d'orientation, ni au primaire.

Or, des établissements privés proposent des filières bilingues dès le primaire, avec possibilité de poursuivre au cycle d'orientation. C'est sans parler des écoles à vocation internationale. En découle tout d'abord une continuité parfaite avec la maturité bilingue, en école privée ou au collège de Genève. Autre avantage : les élèves qui s'orientent par exemple vers la voie de l'apprentissage (CFC) à l'issue de leur scolarité obligatoire ont la possibilité de suivre un enseignement bilingue auparavant, qui leur offre un précieux socle de connaissances à faire fructifier, voire de poursuivre avec un CFC bilingue, puisqu'il est à espérer que la nouvelle offre se développe.

Dans le domaine des langues, l'école publique est donc en retrait. Des progrès ont certes été accomplis, notamment par la possibilité, encore trop rarement pratiquée, d'effectuer un échange ou un séjour linguistiques. Une

manière de donner envie, en immersion dans une autre région ou un autre pays. D'une manière générale, les connaissances pratiques à la sortie de l'école obligatoire, en anglais, et surtout en allemand, restent toutefois particulièrement mauvaises. Même l'élève titulaire d'une maturité gymnasiale avec option spécifique allemand présente souvent d'importantes difficultés à communiquer, l'accent dans le cadre du cours d'allemand étant mis sur la littérature, ce qui se justifie pleinement d'un certain point de vue à ce stade des études, mais ne permet qu'imparfaitement l'acquisition de compétences pratiques. Il n'est donc pas question de remettre en cause les cours de langue eux-mêmes, mais bien d'étendre l'offre de filières bilingues, grâce auxquelles d'autres enseignements, et non uniquement le cours de langue, sont dispensés dans la langue choisie. En somme, apprendre en immersion, en pratiquant au quotidien, c'est faire évoluer le curseur pédagogique vers de nouvelles méthodes, plus efficaces, moins chronophages, et, en substance, mieux adaptées au contexte actuel.

Ainsi, la création de nouvelles filières bilingues, au cycle d'orientation et au primaire, constituerait un progrès manifeste pour l'école genevoise, qui n'a pas à rougir de la comparaison avec le secteur privé. Elle a cependant pris du retard dans le domaine des langues. Au demeurant, acquisition des connaissances théoriques, séjour linguistique et cursus bilingue ne s'excluent évidemment pas : ils sont au contraire parfaitement complémentaires.

Au préalable, il convient nécessairement de dresser l'inventaire des compétences linguistiques des enseignants qui pourraient enseigner en allemand ou en anglais, au moins au cycle d'orientation, mais également à l'école primaire. Il s'agit notamment de rassembler des données, potentiellement déjà transmises par dossier, concernant la langue maternelle (allemande ou anglaise), l'étude de ces langues à l'université ou une pratique suffisante au sens de la validation des acquis. Il pourrait d'ailleurs être judicieux de profiter de cette enquête pour savoir dans quelle mesure les enseignants disposent de compétences dans d'autres langues (italien, espagnol, portugais, etc.).

Une fois les données exactes connues, la question de l'introduction de ces nouvelles filières, la définition de leur périmètre (degrés concernés, nombre de classes, etc.) et la réglementation de détail pourront être abordées à partir d'une base objective solide.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.